



FILIALISATION DE FRET SNCF

LA CFDT S'OPPOSE ET APPELLE À RENFORCER LA MOBILISATION POUR OBTENIR L'UNITÉ SOCIALE DES CHEMINOTS



Lundi 16 avril, lors d'une visite sur le site de Bonneuil-sur-Marne, le Premier ministre a annoncé la filialisation de fret SNCF.

DE MAUVAIS ARGUMENTS POUR UNE MAUVAISE DÉCISION !

Selon le gouvernement et la direction de l'entreprise, il serait obligatoire de filialiser pour pouvoir recapitaliser. La **CFDT Cheminots** partage la nécessité de recapitaliser Fret SNCF à hauteur de 4,5 Md€. En effet, la conjoncture économique calamiteuse depuis 2008 ajoutée à l'évolution négative de l'activité industrielle ont amené Fret SNCF à affronter de grandes difficultés. Conséquence : un endettement

croissant qui génère près de 170 millions de frais financiers annuels. En revanche, la **CFDT Cheminots** conteste formellement cette décision. En effet, ce processus implique une négociation avec la Commission européenne. Il n'est donc absolument pas nécessaire d'anticiper une filialisation alors que la recapitalisation est possible sans filialisation. Pour la **CFDT Cheminots**, aucun élément juridique n'indique que la filialisation est obligatoire en cas de recapitalisation de Fret SNCF. ☺☺☺



FILIALISATION DE FRET SNCF

UN PROCESSUS INACCEPTABLE

Depuis sept ans, Fret SNCF connaît un véritable redressement grâce aux efforts des cheminots. La qualité de service n'a jamais atteint de tels niveaux depuis 10 ans. 80 % du déficit d'exploitation a été regagné. Tous ces bons résultats sont à mettre à l'actif des cheminots du fret qui ont été soumis à des plans de performance sans précédent.

EN REMERCIEMENT POUR LEURS EFFORTS, ILS SERONT FILIALISÉS ! COMMENT L'APPRENNENT-ILS ? PAR LA PRESSE !

C'est à la suite de cette annonce ministérielle que SNCF Mobilités a loué cette décision par communiqué de presse servant la communication du gouvernement.

FILIALISATION ET DANS QUEL PÉRIMÈTRE ?

Dans un contexte de réforme du ferroviaire voulue par le gouvernement et combattue par les cheminots, impossible de le savoir précisément.

Des incertitudes profondes demeurent quant à la future structure du Groupe. L'architecture financière et juridique du groupe n'est pas encore connue. De plus, de nombreux sujets techniques posent question, notamment la question de l'affectation des passifs et des actifs de Fret SNCF (y compris des provisions), les reports fiscaux déficitaires, etc.

OÙ SE SITUERAIT L'EX-FRET SNCF : UN FRET DE SNCF MOBILITÉS HORS GPF ? FILIALE DE SNCF À L'INTÉRIEUR DU GPF OU AUTRE ?

Concrètement pour les cheminots de fret, si ces hypothèses sont retenues, c'est :

- **transfert des contrats de travail** des salariés sous statut et des salariés en CDI dans des conditions non sécurisées à ce jour ;
- **maintien des accords collectifs** à titre provisoire pendant 15 mois (12+3) et négociation d'un nouveau cadre social en matière d'organisation du travail, de carrière, etc. ;
- **aucune garantie sur les conditions de portabilité** des droits issus des accords. À défaut, les agents seront utilisés au niveau de l'accord de branche et d'un futur accord d'entreprise à négocier ;
- **pas de garanties non plus** sur les acquis SNCF comme la médecine SNCF, allocations familiales supplémentaires, etc.



QUEL AVENIR ET QUELLES PERSPECTIVES ?

Pour la **CFDT Cheminots**, trois conditions sont indispensables pour garantir un avenir au fret.

- ① **Assurer les ressources nécessaires** : la **CFDT Cheminots** rappelle qu'en l'absence de fiscalité environnementale efficiente et d'une vraie volonté politique de transfert modal de la route vers le ferroviaire, qui passe par des investissements massifs sur le réseau pour améliorer la qualité des sillons et des voies de service, sur le matériel roulant et sur la digitalisation et l'innovation, le fret ferroviaire est voué à disparaître. Et cela même avec une mesure de recapitalisation et de filialisation qui ne serait qu'illusion et affichage politique.
- ② **Définir une politique européenne ambitieuse** et concertée pour le transport ferroviaire de marchandises .
- ③ **Réduire le différentiel de concurrence intermodal** pour supprimer à terme le dumping social et en œuvrant pour l'application de la directive européenne relative aux travailleurs détachés.

- **la sortie de SNCF Mobilités** et la fin des parcours professionnels inter-activités et inter-groupe.

CETTE ANNONCE PROUVE QUE FRET SNCF EST AU CŒUR DE LA RÉFORME EN COURS

Les décisions prises peuvent être contestées et des garanties peuvent être obtenues. C'est pour cela que la **CFDT Cheminots** propose et continuera à proposer des protections pour tous les cheminots. ●●

La négociation doit s'imposer. La mobilisation doit s'amplifier et la participation de toutes et tous est plus que jamais indispensable.

© InfoCom **FGTE CFDT Cheminots** 2018 | Premier rédacteur graphiste **Antonio-Bernard Tudor** | Crédits photo **DR & Flaticon**

J'ACCÈDE AUX OUTILS INTERACTIFS PAR UN SIMPLE CLIC



SITE INTERNET
www.cfdtcheminots.org



CHAÎNE WEBTV
www.youtube.com/user/cfdtcheminots



CFDT CHEMINOTS L'APPLI'
Sur AppStore et GoogleStore



E-TRACTS & PUBLICATIONS
www.cfdtcheminots.org/publications/nos-tracts/